

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crains fort de ne pouvoir en l'occurrence répondre à l'honorable représentante. Le ministre chargé de la condition féminine est malheureusement absent aujourd'hui. S'il avait été prévenu il se serait assurément efforcé d'être présent, car nous avons donné suite à bon nombre des recommandations du Conseil consultatif et sommes intervenus dans d'autres domaines, de sorte que les progrès réalisés sont considérables. Par exemple parmi les personnes nommées par décret du Conseil depuis le début de l'année, à peu près le tiers sont des femmes. Cette proportion est bien supérieure à celles des années antérieures. Nous sommes intervenus dans de nombreux autres domaines mais je ne puis répondre en l'occurrence à l'honorable représentante.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas rendu compte qu'il fallait prévenir le ministre pour qu'il vienne à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Ma question supplémentaire concerne une étude non publiée menée par le gouvernement fédéral et intitulée «Hygiène industrielle au Canada» dont une courte partie seulement traite des femmes et des dangers que présente l'exercice d'un métier pour la santé. Puisque l'étude sur l'hygiène ouvrière porte surtout sur des industries comme les mines, l'industrie forestière de pâte et papier et de produits chimiques et néglige beaucoup de secteurs manufacturiers qui comptent un grand nombre de femmes, le premier ministre est-il en mesure de dire si son gouvernement prend des mesures, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, dans le but de réorienter les travaux de recherche sur les dangers pour la santé en tenant compte de la présence des femmes dans la population active.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de prendre note de cette question. Le député de Kingston et les Îles comprend, je l'espère, que les ministres sont parfois obligés de parcourir le pays et qu'ils ne peuvent-être présents à la Chambre tous les jours. Si le député veut vraiment obtenir ce renseignement, je considérerai sa question comme un avis et je suis certain que le ministre sera heureux d'y répondre lorsqu'il reviendra à la Chambre.

* * *

CP AIR

LA RÉDUCTION DES OPÉRATIONS—LA POSSIBILITÉ
D'ABSORPTION PAR AIR CANADA—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Comme CP Air a dû licencier environ 200 employés, au détriment de la population du grand Vancouver, le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement n'a pas l'intention de presser l'orange de CP Air au point qu'il ne lui resterait plus qu'à être absorbée par Air Canada, ce qui serait une véritable catastrophe nationale?

Questions orales

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas la moindre intention de se mêler des affaires de cette compagnie privée ou d'autres. En fait, nous avons toujours tâché d'améliorer le climat de travail des compagnies aériennes, et j'aimerais bien que le député le reconnaisse.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire pourquoi Air Canada empiète sur les vols rentables de CP Air, ce qui occasionne des pertes aux deux compagnies aériennes sur ce qui pourrait être des vols rentables?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député soulève une question sur l'ampleur de la concurrence qui existe et sur la nature de celle-ci en temps normal. Si cette concurrence existe, cela ne tient pas à la nature de l'une ou l'autre des compagnies, mais aux circonstances qui l'ont fait naître au fil des ans.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES MOTIFS DE L'ADJUDICATION DE LA LIGNE
CHICAGO-CANADA À LA BOAC DE PRÉFÉRENCE À CP AIR

M. Ron Huntington (Capilano): Relativement à l'entente bilatérale, le ministre peut-il nous dire pourquoi la ligne Chicago-Canada a été accordée à la British Airways, une compagnie étrangère, plutôt qu'à CP Air, une compagnie canadienne?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Si le député veut obtenir des renseignements aussi détaillés sur des décisions qui remontent bien avant que je sois ministre, je le prierais de m'en donner préavis. Je prendrai note de sa question et j'irai aux renseignements.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE BOURSE FÉDÉRALE D'HYPOTHÈQUES—LA DATE
PRÉVUE DE LA CRÉATION—LA POSSIBILITÉ DE LA MISE EN
ŒUVRE PAR LE SECTEUR PRIVÉ

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Cela fera demain un an que le ministre des Finances a annoncé à la Chambre que la création de la Bourse fédérale d'hypothèques était retardée en attendant le résultat des consultations menées auprès de spécialistes du marché des deuxièmes hypothèques. Le ministre peut-il nous dire maintenant quels ont été les résultats de ces pourparlers? Se poursuivent-ils et le gouvernement a-t-il encore l'intention de donner suite à ce projet de bourse d'hypothèques?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à la suite des consultations dont vient de parler le député, nous sommes arrivés à la conclusion que les sociétés privées répondaient de façon satisfaisante aux besoins des Canadiens en matière de deuxièmes hypothèques et nous avons donc décidé de ne pas y donner suite. Nous avons jugé que, dans la situation actuelle et dans l'optique des restrictions des dépenses gouvernementales, il était préférable d'abandonner ce projet. Il n'y a en tout cas aucun crédit de prévu pour cela dans le prochain budget.